

Volontaire pour accueillir des réfugiés

Durant la guerre, les populations civiles de la zone des armées sont en danger et parfois privées de toits suite aux bombardements ; elles doivent être évacuées. Elles se réfugient dans les départements de l'arrière dont le Vaucluse. Pour les accueillir, les pouvoirs publics prennent des mesures pour assurer leur hébergement, pour leur permettre de vivre avant qu'elles ne retournent dans leur région d'origine. Parmi ces mesures, l'appel à la générosité des Vauclusiens. À travers les réfugiés du nord est de la France, souvent vus mal vus à cause de leur parler proche de l'allemand, sont évoqués les étrangers, civils ou militaires, présents sur le territoire.



Protéger et soutenir

- › [Affiche faisant appel à la générosité de la population vaclusienne](#)
- › [Circulaire et loi d'août 1914](#) relatives à l'exercice du droit de réquisition pour "bouches inutiles évacuées des places fortes" et des étrangers évacués des zones des armées.
- › [Courrier du préfet](#) aux maires en septembre 1914 prévenant de l'accueil des réfugiés évacués des places fortes et la prise en charge à faire assurer par les localités.
- › [Fiches de familles réfugiées](#)
- › [Circulaire](#) évoquant la continuité administrative pour les demandes d'aides par les familles nombreuses réfugiées
- › [Documents](#) illustrant le nécessaire suivi des mouvements des réfugiés afin de permettre aux parents et amis d'en retrouver la trace
- › [Documents](#) évoquant le recours aux compétences professionnelles des réfugiés et à l'utilisation de la main-d'œuvre composée des internés civils austro-allemands

Surveiller les étrangers

Des mesures générales relatives sont prévues avant même la déclaration du conflit ; d'autres sont prises durant la guerre.

- › [Courrier d'avril 1914](#) relatif aux mesures à prendre vis-à-vis des étrangers et de la mobilisation
- › [Affiche informant les étrangers de leurs obligations administratives dès le 2e jour de la mobilisation](#)
- › [Courrier de septembre 1914](#) au sujet de la surveillance de sujets autrichiens et allemands
- › [État numérique des étrangers](#) munis d'un permis de séjour en résidence dans le Vaucluse, 1916
- › [Exemple d'un permis de séjour](#)
- › [Document](#) relatif à un Italien porteur d'un laissez-passer ordinaire
- › [Exemple d'une carte d'identité](#)

Une surveillance particulière de certaines personnes d'origine étrangère est également assurée.

- › [Documents](#) relatifs à la surveillance de M. Manahiloff Zacharie, 1916
- › [Documents](#) relatifs à la surveillance de M. Bars, 1916
- › [Courriers](#) relatifs à la surveillance de M. Bernheim, 1917
- › En 1917, [les soldats russes](#) sont accusés de diffuser une propagande révolutionnaire et pacifiste

Réprimer si nécessaire

- > [Documents](#) relatant le cas de deux laitiers italiens accusés d'avoir "mouillé" leur lait et qui encourent des peines : amende, emprisonnement, voire expulsion
- > [Courrier](#) relatif aux personnes suspectes ou indésirables évacuées de la zone des armées ou du camp retranché de Paris qui ne peuvent plus choisir leur résidence dans l'arrondissement d'Avignon
- > [Documents](#) évoquant la situation à laquelle une mère, accusée d'avoir eu une relation avec un Allemand, est confrontée
- > [Documents](#) relatifs à l'expulsion d'un homme condamné pour port d'armes prohibées



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE
Palais des papes
84000 AVIGNON